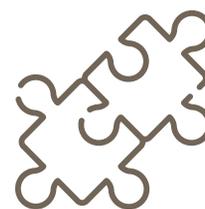


LES NOUVELLES



DE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT

N°5

JUIN-JUILLET-AOÛT 2021



P.2

CET ÉTÉ, ON OUBLIE L'AMER

ET ON GARDE LE CAP !

P.5

**JEU DE PISTE :
LE MYSTÈRE
ABGRALL**

P.7

**LA RÉSIDENCE
DU LEFF PASSE
AU 13H DE TF1**

P.8

**LES CM2
FONT CLASSE
DEHORS !**



Châtelaudren - Plouagat

Édito



SOMMAIRE

04 RETOUR EN IMAGES

05 VIE LOCALE

TOURISME
& PATRIMOINE

COMMERCE
& ARTISANAT

SOCIAL

VIE SCOLAIRE

ENVIRONNEMENT

CITOYENNETÉ

CHANTIERS & TRAVAUX

13 URBANISME

14 VIE MUNICIPALE

CONSEILS
MUNICIPAUX

ÉLECTIONS

ENQUÊTE PUBLIQUE

18 INFOS PRATIQUES

ÉTAT CIVIL

VOS SERVICES

19 DÉCOUVERTE

CULTURE & LOISIRS

Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

Sans avoir la certitude que nous allons définitivement vers des jours heureux, chacun(e) d'entre nous constate avec bonheur et soulagement que nous nous orientons progressivement vers du mieux.

L'heure est enfin (à nouveau ?) au « re-déconfinement » ! S'il est bien normal de se réjouir, il faut regarder la chose avec lucidité : le plus dur n'est pas forcément derrière nous !

Je pense ici à la situation qui pourrait survenir avec l'arrêt progressif puis définitif des aides versées par L'État et le risque concomitant de fragiliser certaines entreprises du territoire sous perfusion depuis des mois.

« La dynamique commerciale a rarement été aussi forte et encourageante »

Pour autant et paradoxalement, nous n'observons pas cet état de fait sur notre commune. Bien au contraire : la dynamique commerciale a rarement été aussi forte et encourageante, puisqu'il n'y a jamais eu autant d'ouvertures et de reprises d'activité commerciale que depuis 18 mois. Cette tendance est d'ailleurs mise en lumière régulièrement dans notre bulletin communal.

S'il existe de nombreuses explications à ce phénomène, j'ai la faiblesse de penser que l'action de vos élu(e)s y est pour quelque chose : c'est en investissant et en améliorant la qualité de vie que nous donnons envie de s'installer et de réussir sur notre territoire.

Or, là encore, les exemples ne manquent pas pour montrer à quel point notre action est guidée par le souci de créer les conditions propices à ce développement :

- En accordant évidemment un soutien à nos commerces et artisans locaux par une nouvelle distribution de chèques cadeaux en direction du personnel communal et des EHPAD à dépenser localement (30 €).
- À travers l'autorisation d'installer des terrasses sur le domaine public à titre gracieux dès l'instant que les conditions techniques le permettent.
- Par l'octroi d'une subvention de 2000 € (0,50 € par habitant) à l'association des commerçants et artisans pour favoriser l'émergence de nouvelles idées et initiatives.
- Par des moments d'échanges pour saisir les préoccupations et les besoins du moment comme lors de notre rencontre prévue avec eux le lundi 28 juin.

Mais aussi, en améliorant l'attractivité et la notoriété de notre commune. À ce sujet, le mois de juin va être déterminant pour au moins 3 raisons :

- Le lundi 14 juin, nous serons auditionnés pour que le label des Petites Cités de Caractère nous soit à nouveau accordé pour une durée de 5 ans.
- Le mercredi 16 juin, nous procéderons



Le magazine d'informations de la commune de Châtelaudren-Plouagat paraît tous les deux mois.

Directeur de la publication : Olivier Boissière.

Directeur de la rédaction : Thibault Le Provost

Comité de rédaction : Olivier Boissière, Thibault Le Provost, Patrick Martin, Sophie Philippe, Monique Lorant, Alain Trépard, Aline Le Roy, Isabelle Le Chanu, Sophie Le Bonhomme

Impression : imprimé à 2 300 exemplaires par Calligraphy Print

Conception, rédaction et mise en page :

Mairie de Châtelaudren-Plouagat
Téléphone : 02 96 74 10 84

Crédit photos et illustrations :

Isabelle Le Chanu, Thibault Le Provost, Géraldine Le Lay, associations, commerces, écoles et presse locale, freepik.com

Dépôt légal : Juin 2021

au recrutement du futur chef de projet chargé de nous aider à construire notre « Petite ville de demain ». En effet, avec la signature le 27 mai de la convention nous liant avec Leff Armor Communauté et l'État, notre commune a été officiellement retenue pour élargir à ce dispositif et ainsi bénéficier de soutiens à la fois logistique et financier.

- Le mercredi 23 juin, nous accueillerons les représentants de la fédération nationale des Villages Étapes afin de leur présenter les atouts de notre commune avec l'espoir que, pour la saison estivale 2022, nous soit décerné le label « Village Étape ».

Ce mois de juin signera aussi le démarrage de la saison touristique et culturelle sur Châtelaudren-Plouagat après de nombreux mois de mise en sommeil :

- Le lancement d'un jeu de piste estival en partenariat avec les Petites Cités de Caractère, l'Office du Tourisme et la destination touristique, qui permettra de faire découvrir aux locaux et aux touristes l'histoire et le patrimoine de Châtelaudren sous la forme d'une expérience de découverte ludique.
- Le retour des marchés animés chaque lundi de l'été.
- Du 7 au 13 juin, *l'Effet Mode* qui nous propose une programmation « taillée sur mesure » en cette période de déconfinement : outre les différents spectacles et ateliers que vous retrouverez sur l'esplanade du château et au pôle culturel du Petit Écho de la Mode, vous pourrez découvrir les vitrines que les commerçants partenaires ont mis à disposition pour le concours « *C'est moi le patron* » et pour des « *clip vidéo mode* ».

Laissez-vous tenter aussi par une balade autour de l'étang et vous profiterez par la même de la magnifique exposition des « *3 tisseuses de lien* »

- Du 11 juin au 2 juillet, une exposition photo « *Au cœur de l'arbre* » pour faire une « Parenthèse » avec l'artiste Armelle Le Coq.
- Le dimanche 20 juin avec une exposition de voitures et motos anciennes dans les jardins du château de la Ville Chevalier.
- La « seconde première » édition du festival Attrap'son qui se tiendra le vendredi 27 et samedi 28 août sur l'esplanade du château en face du Petit Écho de la Mode avec une programmation riche et éclectique : « *À vos réservations car les places vont être chères* » avec une jauge de spectateurs limitée à 1 500 par soirée.

Le « bien vivre » sur notre commune tient aussi à des actions plus invisibles et pourtant tellement importantes pour la qualité de vie au quotidien. Je pense bien sûr à celles de nos agents communaux et plus spécifiquement aux agents des services techniques (bâtiments, espaces verts et voirie).

Enfin, je vous rappelle que les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin et vous invite à exercer votre devoir de citoyen en allant voter : « *La liberté de voter ne s'use que lorsqu'on ne s'en sert pas* ».

Un bel été à vous.

Olivier Boissière

Maire de Châtelaudren-Plouagat



Exposition à l'étang de Châtelaudren par « *3 tisseuses de liens* » pendant *l'Effet Mode*



AGENDA

DU 7 AU 13 JUIN

L'Effet Mode

DU 11 JUIN AU 2 JUILLET

Exposition « *Au Cœur de l'arbre* » à la médiathèque La Parenthèse

VOIR PAGE 19

19 JUIN

Portes ouvertes, animations et repas à emporter de l'ALS Plouagat Handball

20 JUIN

Exposition de voitures anciennes et motos dans les jardins de la Ville Chevalier

20 ET 27 JUIN

Élections départementales et régionales

VOIR PAGE 16

JUILLET-AOÛT

Marché animés tous les lundis à Châtelaudren

14 JUILLET

Fête Nationale

23 JUILLET

Couleurs de Bretagne

VOIR PAGE 19

5 AOÛT

Concert de musique médiévale à la Chapelle Notre-Dame-du-Tertre

VOIR PAGE 5

27 ET 28 AOÛT

Festival Attrap'Son

VOIR PAGE 20

Retour en images sur...

LE PASSAGE AU JOURNAL DE 13H DE LA FAMILLE JEGO

Pour la fête des mères, Yvonne JEGO et sa famille ont accueilli une équipe de TF1 à la Résidence du Leff (voir page 7)



LA RÉOUVERTURE DES TERRASSES

Avec les jauges imposées, la municipalité a accordé l'autorisation d'installer temporairement ou durablement leurs terrasses sur le domaine public. C'est le cas de la Brasserie La Riposte (en photo), mais aussi du Relai du Leff, de Chez Georgette (voir page 6) et Chez Vieille Calèche, pour le plus grand plaisir des clients !



LA RÉFECTION DU MUR REMARQUABLE RUE DE LA GARE

Pendant près d'un mois, l'entreprise Lesné a nettoyé, sablé, consolidé et maçonné l'un des mur remarquable de la rue de la Gare, propriété de la commune. Afin de préserver et mettre en valeur notre patrimoine, la démarche devrait être reconduite à l'avenir sur d'autres murs de la ville.

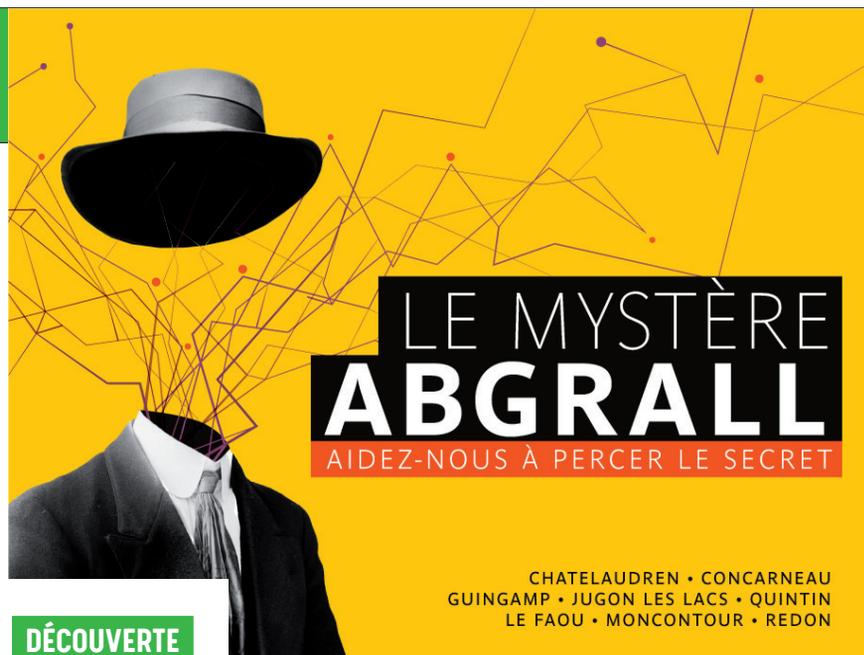
LA COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 AVEC LE CMJ

Après un dépôt de gerbe au monument aux morts de Plouagat, a eu lieu la remise du drapeau au conseil municipal des jeunes, suivie d'un dépôt de gerbe au pont de la place des Sapeurs Pompiers et devant la stèle de la place Saint-Vincent.



LE CONCOURS « C'EST MOI LE PATRON » DANS LES COMMERCES DE LA COMMUNE

Pendant l'effet Mode, les vitrines des commerces du bourg de Châtaudren ont accueilli les créations du concours « C'est moi le patron ». Des écrans plats, diffusant les informations de l'évènement ont également été installés.



DÉCOUVERTE

Un jeu de piste gratuit grandeur nature !

Lancé ce mardi 15 juin et à l'initiative du Comité Régional du Tourisme de Bretagne, en partenariat avec les Petites Cités de Caractère®, l'Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes historiques de Bretagne, ce jeu de piste patrimonial grandeur nature serpente Châtelaudren-Plouagat et 7 autres villes bretonnes, en plongeant les visiteurs au coeur d'une intrigue qui se déploie aux 4 coins de la Bretagne.

Le Mystère Abgrall propose une mise en récit du patrimoine qui entraîne l'oeil des voyageurs dans les arcanes de chaque ville, entre les dédales de ruelles, de cathédrales, d'hôtels particuliers et de remparts, pour résoudre ce mystère breton.

UN JEU IMMERSIF ACCESSIBLE À TOUS

On pousse les portes de ces destinations bretonnes de façon investie, en véritables « voyageurs ». On se plonge dans l'histoire fictive d'Erwann Abgrall, un riche excentrique breton disparu, qui a laissé une fortune immense et dont un notaire est chargé d'effectuer la succession. Une enquête, au long cours, autour de recherches généalogiques et une aventure tissée de multiples histoires pour recomposer le patchwork d'une famille bretonne éparpillée.

Les parcours de 60 à 120 minutes, ont été pensés autour de 10 à 20 pépites culturelles et architecturales, étapes clés du jeu.

Munis d'un kit enquêteur (carnet de notes d'Abgrall, remarques de l'enquêteur, annotations du notaire et plan de la ville) qu'ils retirent dans les Offices de Tourisme concernés ou sur le site www.mystereabgrall.com, les joueurs doivent réussir à résoudre des énigmes variées (codage, déduction, logique, observation...) au fil des parcours, qui les plongent au coeur d'une fresque immersive hors du temps. La diversité des parcours proposés permet de créer un jeu fédérateur, accessible à tous et qui laisse les participants libres de leurs choix sur les destinations à suivre.

À l'issue de chaque parcours, le joueur peut se rendre sur le site internet www.cabinetbraouzec.bzh pour confronter ses réponses et résoudre la quête globale.

LA GAMIFICATION : LEVIER STRATÉGIQUE POUR LA DESTINATION

Cette nouvelle offre répond à un besoin d'immersion dans les territoires de la



Les Amis de la chapelle rouge

Réunis le 31 mai, sous la présidence de Paschale Gaultier. Les Amis de la Chapelle Rouge ont rendu hommage à Patrice Bérot, élu, pour « son immense travail sur la commune et son action importante pour l'association ».

L'association œuvre à la restauration de la chapelle Notre-Dame-du-Tertre depuis 2019.

Une boîte à dons sera prochainement installée dans la chapelle et un concert de musique médiévale est prévu le 5 août.

part des voyageurs, et notamment des jeunes actifs et des familles avec adolescents, très sensibles au contenu que leur propose une destination. Ce jeu patrimonial permet de :

- Découvrir les sites culturels et touristiques de manière innovante ;
- Enrichir l'expérience du visiteur. Articulée autour des pépites du territoire, l'expérience permet aux joueurs d'en retenir les particularités ;
- S'approprier et découvrir une destination en mouvement ;
- Créer du lien entre les joueurs autour de cette expérience intergénérationnelle mais aussi avec la ville.

PLUS D'INFOS :

Le Mystère Abgrall

Premier jeu de piste patrimonial gratuit en version XXL pour découvrir la Bretagne autrement
À partir du 15 juin sur : www.mystereabgrall.com



Rue Pasteur, Mélanie bichonne nos animaux de compagnie

Passionnée et amoureuse des animaux depuis l'enfance, Mélanie Boishardy a décidé de contribuer à leur bien être.

Dans son salon, Mélanie privilégie les solutions respectueuses de l'environnement et les produits naturels, et choisit soigneusement ses fournisseurs.

Alors n'hésitez pas à lui confier votre compagnon à quatre pattes, ou à visiter la boutique en ligne sur son site internet www.meletdemele.fr

PLUS D'INFOS : Mél et démèle

9 rue Pasteur
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 18h
www.meletdemele.fr
Tél. 06 68 67 43 03

La municipalité à la rencontre des commerçants

Vous êtes commerçant ou artisan sur la commune ? La municipalité organise une réunion en présence des élus le lundi 28 juin à 19h à la salle des fêtes de Plouagat. Ce temps d'échange sera l'occasion de faire un tour d'horizon de vos préoccupations du moment, en cette période de déconfinement.

Retrouvez l'annuaire des professionnels de la commune sur le site internet :
www.chatelaudren-plouagat.fr



OUVERTURES

« Chez Georgette », c'est ouvert !

Fin mai, Mélanie Lorant a ouvert son café botanique dans l'ancien Café des Halles, pour le plus grand bonheur des passants et habitants du Châté et de ses environs.

C'est un concept innovant, un commerce hybride que nous propose la jeune femme native de Plélo : un salon de thé, un fleuriste, une épicerie de produits locaux et artisanaux, et à partir de cet été des brunch, le week-end.

Chez Georgette est un lieu fédérateur pour tous, qui propose des activités assurées par des intervenants : atelier de tricot avec Isabelle Gauthier, (ex-Isabelle laine), atelier d'art floral ou de cuisine aux fleurs ou au chanvre, privatisation des

lieux aux professionnels, particuliers ou associations.

À noter aussi que le café proposera ponctuellement des soirées. Mélanie (vous pouvez l'appeler Georgette NDLR) vous accueille en continu tous les jours sauf le mardi, de 9h à 19h.

PLUS D'INFOS : Chez Georgette

1 place du général de Gaulle
www.chez-georgette.com
Tél. : 02 96 94 57 21

Agent immobilier Florian Schaaff

À 32 ans, Florian Schaaff vient de s'installer en tant que conseiller immobilier à Châtelaudren-Plouagat. Membre du réseau Optimhome, il accompagne les particuliers dans le domaine des transactions immobilières, vente et achat de biens, maisons, appartements, terrains... Il propose aussi différents services comme la projection en 3D, qui permet de visualiser le projet.

PLUS D'INFOS :

florian.schaaff@optimhome.com
Tél. 06 13 22 33 91

Le Studio de Mélanie Prothésiste onguilaire

Mélanie Guern propose depuis mars de s'occuper de vos ongles, sur la commune et ses environs : semi-permanent, gel, rallongements capsules

La prise de rendez-vous se fait par message ou téléphone, et les interventions sont effectuées à domicile.

PLUS D'INFOS :

Le Studio de Mélanie

guernm@gmail.com
Facebook / Insta : Le studio de Mélanie
Tél. 06 98 63 78 38

SOLIDARITÉ

Une convention de partenariat pour l'accueil des demandeurs d'asile entre la commune et COALLIA

COALLIA est une Association prestataire de l'Etat qui assure l'hébergement des demandeurs d'asiles et réfugiés durant le temps d'examen par les services administratifs de leur demande de papiers.

Sur notre Commune, l'Association COALLIA peut accueillir 10 ménages dans la limite de 17 personnes sur 6 logements maximum.

La Commune a donné son accord pour que l'Association COALLIA s'implante sur son territoire selon les modalités suivantes :

- En partenariat avec le CCAS, 1/3 des frais de cantine par enfant scolarisé dans une école primaire publique est pris en charge (sur justificatif) ;
- Une salle de réunion, à titre exceptionnel, pour l'organisation de réunions de résidents ou d'informations collectives, sera mise à disposition (la demande doit être formulée par écrit) ;
- Des cours de français sont initiés au Petit Écho de la Mode suite à la signature d'une convention cadre avec Leff Armor Communauté.

PLUS D'INFOS :
www.coallia.org

coallia
pour l'insertion, vers l'autonomie



REPORTAGE

La résidence du Leff au journal de 13h

Samedi 29 mai, pour la Fête des Mères, une équipe de TF1 a été reçue par les 5 générations de la famille JEGO à la résidence du Leff.

Yvonne JEGO vit à la Résidence du Leff depuis environ 5 ans. Elle s'y plaît beaucoup car elle dit « *aimer passer du temps avec les personnels soignants* », qu'elle apprécie énormément car « ils sont toujours à l'écoute ». À 94 ans, elle vient de passer sa 71^e fête des mères en compagnie de sa fille Chantal, sa petite-fille Géraldine, ses deux premiers arrière-petits enfants : Romain et Marine, et enfin ses deux arrière-arrière-petites filles Naïa et Juliette.

Sous les objectifs des caméras de TF1, ce ne sont pas moins de 92,5 années qui séparent Yvonne, doyenne de la famille,

de Naïa et Juliette, les petites dernières, à qui elle raconte plein d'histoires !

Durant ces instants de convivialité, Yvonne a pu se remémorer certains moments de complicité avec sa grande famille qu'elle a apprécié retrouver : « *J'aime les choses simples, notamment voir les membres de ma famille et surtout les savoir tous heureux ensemble.* »

De jolies fleurs lui ont été offertes pour l'occasion et un pot de l'amitié a clôturé ce moment de bonheur peu banal à l'étang de Châtelaudren !

Quelques nouvelles de nos ehpad

Les beaux jours arrivent et la situation sanitaire s'améliore. Les résidents et personnels qui l'ont souhaité ont pu se faire vacciner. Les résidents peuvent à nouveau recevoir leurs proches sans rendez-vous et sortir en famille librement, dans le respect des gestes barrières.

C'est un vrai soulagement et la vie reprend presque normalement son cours. Nous espérons encore pouvoir assouplir les conditions de visites et permettre ainsi aux familles de se retrouver dans les salles communes. Il nous faut néanmoins rester prudents.

La Fête des Mères a été l'occasion pour plusieurs résidents de sorties en famille, ou de visites des enfants dans les établissements. Ce sont des moments, nous le savons tous, de bonheur partagés importants.



Enfin, depuis mi-avril l'EHPAD Guy Maros accueille une nouvelle Infirmière coordonnatrice. Il s'agit de Madame Rachel GUENU.

Nous lui souhaitons la bienvenue !



INSOLITE



En CM2, les élèves expérimentent l'école du dehors

Avec ce projet, initié par l'enseignante et accompagné au début par une animatrice d'Eaux et Rivière, les enfants de CM2 partent à découverte du milieu naturel.



« Il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que de mauvais vêtements. » Depuis quelques semaines, certains élèves de CM2 de l'école publique, accompagnés de leur enseignante Mme MICHAUX Marie, ont pris l'habitude d'aller faire classe dehors tous les mardis matins. Ils se rendent sur le site de Poneden à Plouagat où ils ont un espace spécifique

pour faire classe sous un magnifique châtaignier. Les récréations au bord de la rivière sont quant à elles consacrées à la construction de cabanes. C'est une belle expérience pédagogique, pour le plaisir de tous!

PLUS D'INFOS :

www.eau-et-rivieres.org/ecole-dehors

Participation au concours L'École des Loisirs

La classe de TPS-PS-MS de l'école publique de Châtaudren-Plouagat participe à un concours organisé par l'école des loisirs en juin. L'objectif était de créer une œuvre à partir d'éléments recyclables ou naturels.

Pour ce faire, la classe, aidée par les parents qui ont fourni les bouchons, s'est appuyée sur le livre de Ramos « c'est moi le plus fort » et a réalisé une fresque collective, aidée par leur enseignante : bouchons, papier toilette, carton et boîtes à œufs ont ainsi été détournés de leur but premier.

Pour les tous petits, c'est une manière originale d'être sensibilisé au tri des déchets.



CLASSES FERMÉES

Mobilisation contre l'absence d'enseignants

Des classes fermées fautes d'enseignants... C'est le constat surréaliste qu'on vécu les parents de plusieurs classes de l'école publique. Une situation inacceptable et incompréhensible qui a les a conduit à se mobiliser, avec le soutien de la municipalité.

Alors que les enfants reprenaient tous le chemin de l'école après les vacances de printemps, plusieurs d'entre eux se sont retrouvés sans enseignants pour cette rentrée. En classes bilingues, certains ont même du rester plusieurs jours à la maison.

Cette situation a poussé un collectif de parents d'élèves à se réunir devant l'école le lundi 3 mai, puis à programmer un rassemblement devant les bâtiments de la DSEN à Saint-Brieuc, en compagnie d'autres parents d'écoles

du secteur. Cette mobilisation a rapidement porté ses fruits puisque dès le mercredi, des enseignants avaient été trouvés.

Malgré tout, les solutions sont loins d'être satisfaisantes puisque certains enfants de bilingue n'ont plus d'enseignement en breton depuis plusieurs semaines. En cette fin d'année, le « combat » continue donc, pour que nos enfants ne subissent plus les politiques de suppressions de postes et leurs conséquences désastreuses.

Nouvelle organisation 2021-2022

La commission scolaire s'est réunie le 4 mai. Afin de permettre aux parents des enfants scolarisés sur les sites de Châtelaudren et Plouagat de s'organiser plus facilement, les horaires suivants, adoptés en conseil municipal, prendront effet à la rentrée scolaire 2021-2022 :

- Site de Châtelaudren : 8h45 - 12h / 13h30 - 16h15
- Siate de Plouagat : 9h - 12h30 / 14h - 16h30

Il est également proposé un service de **transport scolaire**, assuré par le conseil départemental, qui dessert les 2 sites. Une inscription est nécessaire pour organiser les points d'arrêts, par l'intermédiaire du portail famille ou auprès de la mairie : comptabilitepl@chatelaudren-plouagat.fr

Pour la garderie, chaque enfant restera désormais sur son site, sans possibilité de regroupement des frateries par le biais du transport scolaire.

Inscriptions 2021-2022

Les inscriptions des enfants à l'école primaire publique de Châtelaudren-Plouagat pour la rentrée de septembre 2021, en monolingue ou bilingue, peuvent se faire dès à présent au secrétariat de la mairie de Plouagat. Vous pouvez contacter Mme PARANT, la directrice de l'école, pour une prise de contact et afin qu'une visite des locaux vous soit proposée. Pour rappel, tous les enfants de 2018 doivent faire leur rentrée au plus tard le 2 septembre 2021.

PLUS D'INFOS

Mairie : 02 96 74 10 84 - École : 02 96 74 18 60 ou 07 56 06 00 79



Gratuité à la médiathèque sur les temps scolaires

À la rentrée prochaine, l'organisation de la médiathèque sur les temps scolaires va être modifiée pour permettre d'améliorer le service rendu sur les deux sites de notre école. En ce sens, et à la demande de notre directrice, l'accès à la bibliothèque sera désormais gratuit pour tous les enfants de nos écoles maternelles et élémentaires. Les enfants pourront toujours prendre un livre mais celui-ci devra rester en classe et sera sous la responsabilité de l'enseignant.

Accueillir l'enfant à la bibliothèque, l'ouvrir au livre, à la musique, au cinéma, lui donner envie de revenir dans ce lieu riche en découvertes, sont des objectifs fondamentaux.

Dans ce contexte de changement, des pistes de travail (ateliers, animations...) seront proposées pour essayer de bâtir ensemble une nouvelle organisation avec la nouvelle bibliothécaire, en direction du public jeunesse.

Le choix de l'inscription à la médiathèque se fera donc désormais directement sur place avec les parents. Ce moment privilégié pour l'enfant sera crucial dans son développement de jeune lecteur qui se construit petit à petit avec la famille, la bibliothèque et l'école.

PLUS D'INFOS :

Médiathèque « La Parenthèse »
Accueil : 38 La Grand Rue
Téléphone : **02 96 79 56 00**



le raisin d'amérique

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) : la lutte s'organise

Les EEE, les Espèces Exotiques Envahissantes sont présentes sur le territoire et occasionnent des bouleversements. Sous l'impulsion de la DREAL et de la Région Bretagne, une stratégie s'organise sur votre territoire.

Cette stratégie, mise en place par FREDON Bretagne, est élaborée en trois temps : un premier d'information, un deuxième de diagnostic, et un troisième de propositions d'actions par les acteurs. L'ensemble de cette stratégie devrait être opérationnel courant de l'année 2021.

Pour rappel, l'ARS (Agence Régionale de Santé), a missionné FREDON Bretagne pour lutter contre les plantes invasives dangereuses : **l'ambrosie à feuilles d'armoise, le raisin d'amérique, la berce du caucase et le datura stramoine.**

SI VOUS OBSERVEZ UNE DE CES PLANTES : prenez une photo, localisez très précisément sur une carte et envoyez les informations au référent pour qu'il confirme l'identité de la plante : fredon@fredon-bretagne.com ou au 02 23 21 18 18.

ÉCO-GESTES

La fin des produits chimiques au jardin !

Depuis janvier 2019, les pesticides de jardins sont interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers (sauf biocontrôles, faibles risques et utilisables en agriculture biologique)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités locales ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires sur la plupart des espaces publics. De plus, depuis cette même date, les pesticides de jardins ne peuvent plus être vendus en libre-service dans les magasins. Ces deux limitations n'impactent pas les exceptions déjà citées.

Afin d'informer le grand public de cette dernière échéance, les associations Eau et Rivières de Bretagne, la Maison de la bio du Finistère et la Maison de la consommation et de l'environnement ont réalisé une série de 6 affiches que vous pouvez découvrir dans les lieux



publics. Ce support a vu le jour dans le cadre du plan Ecophyto régional qui vise à réduire de moitié l'usage de produits phytosanitaires d'ici à 2025. En flashant le QR-Code sur l'affiche, vous aurez accès à une mine d'informations sur les pesticides et le jardinage au naturel : l'actualité réglementaire, les actions menées en Bretagne et surtout, tout savoir sur les pratiques de jardinage au naturel : le désherbage, l'eau au jardin, la biodiversité au jardin, le compostage.

PLUS D'INFOS :
www.jardineraunaturel.com



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre Mairie s'équipe de **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de votre commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur **Play Store** (Android), **App Store** (Apple) ou **AppGallery** (Huawei)



Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com



OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

BIEN-VIVRE

Rappel des règles du « bien vivre ensemble »

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage pouvant générer une gêne pour les voisins ne doivent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches fériés de 10h à 12h

BALAYAGE DEVANT SA PORTE

L'entretien devant chez soi est une obligation. Les agents communaux ne nettoient pas jusqu'au ras des murs. Leur mission s'arrête au bord des trottoirs.

Depuis 2014, les propriétaires et les locataires sont tenus de maintenir en bon état les trottoirs devant chez eux sur toute leur largeur ou s'il n'en existe pas, charge à chacun d'entretenir une bande de 1,50 m de largeur devant chez soi.

Alors, tous à vos binettes et vos balais ! La règle s'applique également en cas de neige ou de verglas.

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères commence dès 5h du matin. C'est pourquoi il faut sortir votre bac la veille au soir. Les bacs doivent ensuite être rentrés dès le passage de la collecte.

De nouveaux calendriers ont été distribués en début d'année. Si vous n'avez pas reçu le vôtre, des exemplaires sont disponibles en mairie ou sur www.leffarmor.fr

BOUE SUR LA CHAUSSÉE

La boue sur la route, c'est une affaire qui concerne celui qui la dépose. Certaines périodes de l'année sont redoutées pour les motards et autres scootéristes. Dans les campagnes, le moment est d'autant plus délicat à négocier lorsque les éléments se conjuguent avec certaines activités qui peuvent changer la physionomie de la route.

Responsable de chantier ou agriculteur, sachez que vous risquez jusqu'à trois ans de prison et une forte amende si

vous dégradez la route de la sorte. Il est donc indispensable de nettoyer régulièrement la route pendant toute la durée du chantier, pas seulement à la fin.

Pour éviter l'accident et ses différentes conséquences, il est également impératif de signaler le chantier à 150 m en amont, en posant des panneaux triangulaires réglementaires, dans les deux sens de circulation. Cela ne dégage pas de la responsabilité en cas d'accident, mais permet aux autorités de juger des moyens mis en œuvre pour limiter le risque.

BRÛLAGE

Le brûlage des résidus de végétaux par les particuliers est interdit. Les tontes de pelouses, feuilles mortes ou produits de la taille sont considérées comme des déchets verts, qui, comme les épiluchures ou les autres déchets ménagers sont interdits à l'incinération à l'air libre.

Brûler des déchets verts à l'air libre est passible d'une amende de 450 € maximum et votre responsabilité peut être retenue pour nuisances olfactives.

STATIONNEMENT

En zone bleu ou devant les commerces, le stationnement minute est limité dans le temps. Pour un stationnement long, journée ou demi-journée, à Châtelaudren, les usagers sont invités à privilégier le parking du Petit Écho de la Mode ou du Lingoyet. Les pistes cyclable, trottoirs et zones d'arrêt de bus doivent également être laissées libres.

CHATS OU CHIENS ERRANTS OU EN DIVAGATION

Les propriétaires de chiens et de chats sont tenus faire identifier et vacciner chez un vétérinaire. Aux termes de l'article L. 211-22 du Code rural, « les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière ».

Bienvenue à l'espace Étienne Kervizic

L'ancienne bibliothèque Étienne Kervizic de Châtelaudren vient d'être renommée.

Cet espace d'environ 100 m² situé rue Aribart, est désormais mis à disposition de toutes associations de la commune, gratuitement, et sur réservation auprès du secrétariat de la mairie.

Pour des informations complémentaires, veuillez contacter Mme Monique Lorant, adjointe aux Affaires scolaires, au Développement commercial, à l'Information et à la Communication, à la gestion et administration des salles, en mairie au 02 96 74 10 84

LOCALISATION :

Espace Étienne Kervizic
Rue Aribart, Châtelaudren

CHIENS TENUS EN LAISSE

Pour la sécurité de toutes et tous, il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'il doivent les tenir en laisse aux abords des lieux fréquentés (étangs, salles communales, écoles, bourgs).

TROTTOIR, PAS CROTTOIR

Les déjections canines sont autorisées à gésir seulement dans les caniveaux, à l'exception des parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors de ce cas précité, les résidus de crottes de chiens sont interdits sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{re} classe.

Travaux en bref

JEUX À L'ÉTANG

Dès que la météo l'a permis, les employés municipaux ont installé les bacs de gravier et semé le gazon pour permettre la mise en service des nouveaux jeux de l'étang. Ils ont également réalisé le terrassement pour l'installation de la tyrolienne qui sera montée par l'entreprise Quali Cité fin juin.

FLEURISSEMENT

Avec l'arrivée du beau temps, les jardiniers ont pu sortir les fleurs des serres et refaire les parterres. Des bancs publics sont en réfection aux ateliers, ils seront remis dans les rues et les chemins une fois les réparations faites.

CHEMINS

À Châtelaudren, le chemin de Chuchigno a été dégagé et empierré.



SPORT

La mutualisation des équipements footballistiques

Le conseil municipal a demandé à l'ADAC 22 (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités), une étude de faisabilité à propos des complexes de football de la commune.

Une réflexion sur la mutualisation des équipements footballistiques de la commune nouvelle a donc été présentée au premier trimestre de l'année. Deux scénarii ont été exposés aux élus.

Un premier scénario « renforcement du site de Châtelaudren » pour un coût estimé à 1 400 000 € HT.

- Le terrain d'entraînement serait supprimé à Plouagat et le terrain d'honneur serait maintenu et rénové, avec la mise en place éventuelle d'un éclairage.
- Un troisième terrain en herbe serait créé à Châtelaudren.
- L'ancien foyer serait démoli et un nouveau club house serait construit à Châtelaudren.
- Les anciens vestiaires de Plouagat seraient démolis et un local de convivialité serait aménagé dans les vestiaires du terrain d'honneur de Plouagat.

- L'accès et le pourtour du site de Châtelaudren seraient entièrement revus (voirie et clôture).

Un second scénario « maintien des deux sites » pour un coût estimé à 800 000 € HT :

- Les terrains seraient conservés sur chaque site et le terrain d'honneur de Plouagat serait rénové.
- L'ancien foyer serait démoli et un nouveau club house serait construit à Châtelaudren.
- L'accès et le pourtour du site de Châtelaudren seraient entièrement revus (voirie et clôture).

Après une présentation et une discussion avec les associations sportives utilisatrices des deux sites, le scénario 2 a été retenu, et la maîtrise d'œuvre devrait être lancée avant la fin de l'année.

La tyrolienne sera bientôt installée !

Le conseil municipal des jeunes avait proposé d'installer une tyrolienne aux abords de l'étang de Châtelaudren.

Après validation en conseil municipal adulte, c'est la société Qualicité de Nivillac (56) qui a été retenue. Le coût du projet est de 14 994 €. Cette

tyrolienne d'une longueur de 25 m sera installée sur la partie haute de la prairie qui surplombe l'étang de Châtelaudren.

Le terrassement a été effectué par les services techniques de la commune et les travaux d'installation se dérouleront courant juin.



Dossiers d'urbanisme

du 16 mars au 15 mai 2021

13

Urbanisme

NOM	ADRESSE	OBJET
DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉPOSÉES		
M. LE COZ Jean-Michel	3 place des Sources	Construction d'un préau
M. PRIGENT Christophe	10 Rubourgeois	Pose de portail + bardage mur
Mme JOUAN Sylvie	8 rue de la Grande Villeneuve	Abri de jardin + carport + portail
M. LAUVOISARD	33 rue de Parc Bras	Pose de clôtures
M. BEDFERT Luc	4 rue Paul Serusier	Construction de véranda
SCP FTP	31 rue de Mississipi	Modification ouvertures+enduits
M. PERAIS et Mme DELMER	17 Kermorvan	Abri de jardin
Mme GUILLAUME Estelle	19 Kerny	Pose de 3 vélux
M. LE VAILLANT Jean-Paul	Impasse Le Petit Bourgogne	Remplacement grillage +pose grillage
SCI MEHAUTE LE CALVEZ	1 rue Aribart	Changement porte d'entrée
Mme BALLOUARD Gaëlle	3 rue de Goëlle	Remplacement gouttières à l'identique
M. LE COCQUEN	14 Clos Kerello	Bardage
M. RABET Leny	9 bis rue de Guingamp	Régularisation muret + pose de grillage
M. et Mme BURLOT	35 Kerny	Extension d'une maison d'habitation
M. GAUTHIER Frédéric	6 rue de la Grande Villeneuve	Pose portail + muret
M. et Mme SAMSON	5 rue de Saint-Brieuc	Rénovation de dépendances
M. LAPOUS Gilbert	13 Kermorvan	Installation d'une pergola
M. LE BRETON	2 rue Maxime Maufra	Abri de terrasse
M. BRAULT Yves	3bis Rue du Clos Fleuri	Création d'un préau
SCI Iris	Pouloupry	Modification de façade
Mme HAMMANI Caroline	39 Résidence des Peupliers	Construction de véranda
DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES		
M. GUEGAN Yves	8 rue du Clos Maréchal	Construction abri de jardin
M. CAVORZIN Karl	3 place des Jardins	Isolation extérieure + bardage
M. TURBAN Jean-Paul	21 rue Aribart	Reconstruction d'une véranda
M. et Mme Yvon LE CREURER	Pabu	Modification de toiture + changement de menuiseries
Mme CAQUINEAU Line	4 rue de l'Amourette	Rénovation de garage + toiture + habillage façade
M. ANTOINE Pierre-Jacques	5 Résidence Mississipi	Abri de jardin
M. et Mme LE GUEN	6 Lieudit La Dosse	Changement de 3 fenêtres de toit existantes
Mme ANNEIX Catherien	25 la Grand Rue	Enduit monocouche en pignon
M. PIEDNOIR Henri	31 résidence des Peupliers	Pose de clôtures
M. et Mme GAUVRY	15B Kermorvan	Abri de jardin
Mme LE POULARD Karine	Allée des Epinettes-La Grand Rue	Division foncière
Mme RAULT Vanessa	3 rue de la Sucrerie	Pose d'une clôture
Mme MASSON Françoise	11 rue de Saint-Brieuc	Pose d'une clôture
Mme GERARD Christelle	7 rue de Goello	Remplacement gouttière et fenêtre toit
M. PRIGENT Christophe	10 Rubourgeois	Bardage bois maison
M. et mme JOALLAND	26 rue Berthou	Pose de panneaux solaires
M. DELANNOY Joël	43 Kerfedy	Pose clôture + Portail
M. LUC Jean-Claude	15 Ter rue des Ecoles	Remplacement de grillage
M. LAUVOISARD	33 rue de Parc Bras	Pose de clôtures
M. BEDFERT Luc	4 rue Paul Serusier	Construction Véranda
M. LAGADEC Bertrand	40 Christ	Création garage
PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉS		
Mme TISSARD Solange	14 Rubourgeois	Construction d'un garage
M. JEGOU Benoît	Kercun	Rénovation d'un bâtiment existant
M. LE GOUX Patrick	5 rue de Kervaux	Rénovation + agrandissement d'un garage existant
Mme DONAINT PLATEL	23 La Villeneuve Perret	Construction d'une serre
M. CORBEL Jean-Luc	19 rue du Général Leclerc	Construction d'un garage
EARL DE KERABEL	Le Costang	Construction d'un poulailler
M. et mme LE TIEC	Le Grand Rubernard	Extension d'habitation
EARL CHAMBRIN	Kerio	Construction d'un local d'embarquement
PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS		
M. NICOLAS Henri	20 Christ	Construction d'un carport
M. LE GUEL Yoann	7 Quignard	Transformation d'un bâtiment agricole en 2 logements locatifs
M. DANIEL Didier	10 rue de Kervaux	Construction d'abri de terrasse
M. MALARGE et Mme LE GONIDEC	Lot Kerlan Christ - Lot n°7	Construction d'une maison individuelle
M. GUYOMARD Jean-Yves	7 rue du Verger	Création d'un véranda
AUTORISATIONS E TRAVAUX ACCORDÉES		
SARL PERRON Traiteur	34 rue de Saint-Brieuc	Régularisation du kiosque à pizzas
Conseil départemental Côtes d'Armor	3 rue du Collège	Dérogation portes enclousonnement
SCI FTP	31 rue de Mississipi	Modification ouvertures
SARL ML 1983	1 place du Gal de Gaulle	Réhabilitation et réaménagement

URBANISME

Conseil Municipal du 2 avril 2021

Présent(e)s : Olivier BOISSIERE, Patrick MARTIN, Monique LORANT, Daniel TURBAN, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Sylvie MEVEL-RAULT, Jean-Paul LE VAILLANT, Janick MADELAINE, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Pascale LE GUILLOUX, Yves LARRIVEN, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD, Jean-Michel LE PILLOUER, Géraldine LE LAY, Sophie PHILIPPE, Alexandra LE BRETON, Rozenn JOUAN, Thibault LE PROVOST, Aline LE ROY

Procurations : Véronique COSSON donne pouvoir à Monique LORANT, Jérôme PERAIS donne pouvoir à Olivier BOISSIERE, Christophe CLAVIEN donne pouvoir à Yves LARRIVEN, Isabelle GOURIOU donne pouvoir à Alain TREPARD, Jacques MORO donne pouvoir à Sophie LE BONHOMME

Absent : Xavier HOCHET

Secrétaire de séance : Janick MADELAINE

1. RÉORGANISATION DE L'EXECUTIF COMMUNAL

Suite au décès de M. Patrice Bérot, Adjoint au Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- supprimer le poste d'Adjoint au Maire délégué de Plouagat,
- créer un poste d'adjoint et donc de fixer à 8 postes le nombre d'adjoints au Maire de la commune nouvelle.

2. ÉLECTION DE DEUX ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide que les adjoints à désigner occuperont, dans l'ordre du tableau, le rang à la suite des adjoints en fonction,
- procède à la désignation des 7^e adjoint et 8^e adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

M. Jean-Michel LE PILLOUER et Mme Janick MADELAINE sont élus respectivement en qualité de 7^e et 8^e adjoint au maire.

3. INDEMNITÉS DES ÉLUS - AJUSTEMENT

Pour tenir compte de la réorganisation de l'exécutif communal acté ce 2 avril 2021, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de procéder à un ajustement des indemnités accordées aux membres du Conseil municipal.

4. CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE FALAISES D'ARMOR

L'Office de Tourisme de Leff Armor communauté est actuellement un Établissement Public Administratif intercommunal (EPA) avec autonomie financière et personnalité morale. Il gère aujourd'hui trois Bureaux d'Information Touristique établis sur le territoire au sein des centralités de Lanvollon, Châtelaudren-Plouagat et Plouha.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé à la commune de participer au capital de la société publique locale SPL Falaises d'Armor, dont l'objet social sera la valorisation et le développement touristique de l'ensemble du territoire de Leff Armor communauté.

Cette forme juridique prévoit la constitution d'un Conseil d'Administration composé de 18 élu(e)s représentant 4 actionnaires dont la représentation sera proportionnelle à leur participation au capital. Il s'agit de Leff Armor communauté et des centralités du territoire disposant déjà d'un Bureau d'Information Touristique, soit Lanvollon, Châtelaudren-Plouagat et Plouha.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité (1 abstention), de la constitution d'une Société Publique Locale régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dénommée SPL Falaises d'Armor.

Puis, le Conseil municipal :

a) Procède, à l'unanimité (1 abstention), à l'adoption des statuts de la Société qui sera dotée d'un capital de 50 000 euros libéré en une fois, dans lequel la participation de la commune de Châtelaudren-Plouagat est fixée à 5 000 euros et libéré en totalité.

b) Autorise, à l'unanimité (1 abstention), M. le Maire à prendre ou à signer tous actes utiles à la constitution de ladite Société

c) Désigne, à l'unanimité (1 abstention), M. Olivier BOISSIERE, Maire, comme son représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires

d) Et désigne, à l'unanimité (1 abstention), les deux conseillers municipaux suivants : Mme Janick MADELAINE, Adjointe au Maire et Mme Monique LORANT, Adjointe au Maire, comme mandataires représentant la commune de Châtelaudren-Plouagat, au conseil d'administration de la Société ;

e) Autorise, à l'unanimité (1 abstention), les mandataires ci-dessus à se prononcer sur le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la Société ;

5. FINANCES : COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 de M. le Responsable de la Trésorerie de Lanvollon-Plouha, dont les résultats, identiques à ceux des comptes administratifs 2020, sont les suivants :

- Budget communal : excédent de 2 077 030,01 €
- Budget Camping : excédent de 5 926,15 €

6. FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, en l'absence du maire en exercice en 2020 :

- approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget communal qui se solde par un excédent de 880 141,32 € en section de fonctionnement un excédent de 1 196 888,69 € en section d'investissement soit un excédent total de 2 077 030,01 €.
- décide, à l'unanimité, de reporter une partie de l'excédent de fonctionnement, 341 965,57 €, à l'article 002 en recettes de fonctionnement et d'affecter l'autre partie, 550 000 €, à l'article 1068 en recettes d'investissement.

7. FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE CAMPING

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, en l'absence du maire en exercice en 2020 :

- approuve, à l'unanimité, le compte adminis-

tratif 2020 du budget camping qui se solde par un excédent de 43 944,64 € en section de fonctionnement et un déficit d'investissement de 38 018,49 €, soit un excédent total de 5 926,15 €.

- décide, à l'unanimité, de reporter une partie de l'excédent de fonctionnement, 13 860,17 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement et d'affecter l'autre partie, 30 084,47 € à l'article 1068 en recettes d'investissement.

8. SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

La commission des finances, réunie le 3 mars 2021, propose une attribution des subventions aux associations en précisant certaines bases de calcul :

- Sorties scolaires : collèges, lycées + CFA et Chambres de Métiers : 28 € par jeune de - de 18 ans.
- Écoles maternelles et primaires : 80 % du montant des dépenses, plafonné à 32,50 € par enfant

Il est proposé de procéder au versement d'une avance de 60 % du plafond, et au solde sur présentation de justificatifs.

- Autres : sans changement par rapport à 2020

À titre exceptionnel est accordée :

- à la société de chasse une subvention de 100 € complémentaires pour le piégeage de ragondins,
- aux secours populaire et secours catholique une subvention exceptionnelle du même montant qu'en 2020 (montant doublé par rapport à 2019) et aux restos du cœur de doubler exceptionnellement en 2021 le montant accordé en 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (Ne participent pas au vote : Yves BRAULT, Janick MADELAINE, Thibault LE PROVOST, Isabelle LE CHANU, Rozenn JOUAN, Patrick SOLO, Géraldine LE LAY) d'inscrire à l'article 65742 du BP 2021 un crédit de 40 901,80 € destiné à être versé aux associations dans les conditions prévues ci-dessus.

9. FINANCES : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose de reconduire les taux votés au titre de l'année 2020 et fixe, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes communales pour 2021 comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15,53%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,56 % (18,03% + 19,53%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,65%

10. BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2021 de la commune, équilibré :

- à la somme de 3 667 853 € en section de fonctionnement
- à la somme de 3 227 300 € en section d'investissement

11. BUDGET PRIMITIF 2021 DU CAMPING

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2021 du budget annexe camping, équilibré :

- à la somme de 22 260 € en section de fonctionnement
- à la somme de 48 200 € en section d'investissement

12. BUDGET PRIMITIF 2021 DU LOTISSEMENT DU PRÉ DE L'ÉTANG

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2021 du lotissement du pré de l'étang (budget annexe), équilibré :

- à la somme de 45 000 € en section de fonctionnement
- à la somme de 45 000 € en section d'investissement.

13. AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE LE LONG DE LA RD 84 - DEMANDE DE FINANCEMENT DSIL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'aménagement d'une liaison douce le long de la RD 84 entre les hameaux de Kermorvan et Kerjagu pour un montant de 76 000 € HT,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter un financement de 60 800 €, soit 80% du montant des travaux au titre de la DSIL « Relance » et « Grandes Priorités ».

14. DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur les biens suivants :

- Bien situé, 40 rue de Saint-Brieuc et 2 rue de Kernabat, cadastré C N° 1467 - 951 - 1468 pour une superficie totale de 01ha 48a 70ca.
- Bien situé 38 Résidence du Mississipi, cadastré B N° 1103 pour une superficie totale de 04a 20ca.

Conseil Municipal 30 avril 2021

Présent(e)s : Olivier BOISSIERE, Patrick MARTIN, Monique LORANT, Daniel TURBAN, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Sylvie MEVEL-RAULT, Jean-Michel LE PILLOUER, Janick MADELAINE, Jean-Paul LE VAILLANT, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Pascal LE GUILLOUX, Yves LARRIVEN, Véronique COSSON, Alain TREPARD, Jacques MORO, Isabelle GOURIOU, Sophie PHILIPPE, Jérôme PERAIS, Alexandra LE BRETON, Rozenn JOUAN, Aline LE ROY

Procurations : Isabelle LE CHANU donne pouvoir à Sophie PHILIPPE, Géraldine LE LAY donne pouvoir à Olivier BOISSIERE, Christophe CLAVIEN donne pouvoir à Isabelle GOURIOU, Thibault LE PROVOST donne pouvoir à Sophie PHILIPPE,

Absent : Xavier HOCHET

Secrétaire de séance : Jean-Paul LE VAILLANT

1. COALLIA - NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention avec l'association Coallia, missionnée par l'Etat pour assurer le suivi administratif, social et sanitaire des demandeurs d'asile et réfugiés

accueillis à Châtelaudren-Plouagat. Cette convention annule et remplace la convention signée le 25 mai 2020.

2. CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL AVEC L'ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE - ACTUALISATION

Suite à la création de la commune nouvelle, il est proposé d'actualiser le contrat d'association entre la commune de Châtelaudren-Plouagat et l'école Sainte-Thérèse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer le contrat d'association entre la commune de Châtelaudren-Plouagat et l'école Sainte-Thérèse.

(Le présent protocole annule et remplace celui adopté à l'issue d'une délibération adoptée par le Conseil municipal de Plouagat le 3 février 2017).

3. ENSEIGNEMENT PUBLIC BILINGUE - PARTICIPATION DES COMMUNES DE RÉSIDENCE DES ÉLÈVES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT

8 élèves résidant dans des communes extérieures sont scolarisés à l'école publique de Châtelaudren-Plouagat en classe bilingue.

Conformément à l'article L.442-5-1 du Code de l'éducation qui détermine le principe de la contribution de la commune résidence et fixe les cas dans lesquels cette contribution est obligatoire, la commune de Châtelaudren-Plouagat est en droit de solliciter auprès des communes de résidence de ces élèves une participation financière pour couvrir les charges de fonctionnement de l'école.

Cette participation est calculée sur la base du coût moyen par élève pour l'année N-1, en l'occurrence l'année civile 2020, soit :

- un coût moyen de 874,57 € par élève de maternelle bilingue
- un coût moyen de 327,89 € par élève d'élémentaire bilingue

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, le coût moyen par élève de maternelle et primaire bilingue et autorise M. le Maire à émettre un titre de recette aux communes citées ci-dessous :

- Saint-Jean-Kerdaniel (2 maternelles + 1 élémentaire) : 2 077,03 €
- Bringolo (1 élémentaire) : 327,89 €
- Saint-Fiacre (3 maternelles) : 2 623,71 €
- Lanrodec (1 maternelle) : 874,57 €

4. PARTICIPATION DES COMMUNES DE RÉSIDENCE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

29 élèves résidant dans des communes extérieures sont scolarisés à l'école publique de Châtelaudren-Plouagat en classe maternelle.

43 élèves résidant dans des communes extérieures sont scolarisés à l'école publique de Châtelaudren-Plouagat en classe élémentaire.

Conformément à l'article L.442-5-1 du Code de l'éducation qui détermine le principe de la contribution de la commune résidence et fixe les cas dans lesquels cette contribution est obligatoire, la commune de Châtelaudren-Plouagat est en droit de solliciter auprès des communes de résidence de ces

élèves une participation financière pour couvrir les charges de fonctionnement de l'école.

Cette participation est calculée sur la base du coût moyen par élève pour l'année N-1, en l'occurrence l'année civile 2020, soit :

- un coût moyen par élève scolarisé en maternelle de 1071,68 €
- un coût moyen par élève scolarisé en classe élémentaire de 302,78 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, le coût moyen par élève et autorise le M. le Maire à émettre un titre de recette aux communes de :

- Saint-Jean-Kerdaniel :
20 maternelles : 21 433,53 €
+ 29 élémentaires : 8780,62 €
- Bringolo :
9 maternelles : 9 645,09 €
+ 14 élémentaires : 4 238,92 €

5. FOURNITURES SCOLAIRES - SUBVENTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reconduire pour l'année scolaire 2021-2022 le montant des subventions accordées pour financer l'achat de fournitures scolaires, selon le tableau ci-dessous.

Subventions scolaires années 2021-2022 :

- Maternelles : 55€ / enfant
- Élémentaires : 60€ / enfant
- Sainte-Thérèse : idem
- Fournitures garderie : 15 € / enfant

6. PLAN NUMÉRIQUE 2021 - CONVENTION AVEC L'ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide (Contre : 2 ; Abstention : 1) d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'école Sainte-Thérèse, dans le cadre du plan numérique 2021.

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - COMPLÉMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder en complément des subventions accordées par délibération du 2 avril 2021 : 20€ de subvention à l'amicale laïque d'athlétisme de Ploufragan, 20€ à l'Armor Basket Club, et 224€ à la chambre des métiers de l'artisanat des Côtes d'Armor pour 8 élèves.

8. ÉCOLE PUBLIQUE - PROGRAMME ÉDUCATIF TERRITORIAL - MODIFICATION DES HORAIRES D'ENSEIGNEMENT SUR LE SITE DE CHATELAUDREN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider les horaires d'enseignement suivants à compter de la rentrée de septembre 2021 :
Site de Châtelaudren :
8h45-12h ; 13h30-16h15
Site de Plouagat :
9h-12h30 ; 14h-16h30
- de valider la modification du projet éducatif territorial en conséquence.

9. MAISON DE SANTÉ - MISE À DISPOSITION D'UN BUREAU À LA SISA - PÔLE DE SANTE DU LEFF

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de mettre à disposition de la SISA – pôle de santé du Leff, le bureau vacant de la maison de santé du Leff, deux matinées par mois pour un montant de 20 € par mois afin d'y proposer des consultations psychologiques.

10. VOIRIE : RUE DE SAINT-BRIEUC

TRANCHE 1 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité les projets de la Tranche 1 à Châtelaudren-Plouagat présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (Ne prennent pas part au vote : P. Martin, Sophie Le Bonhomme, Jacques Moro) :

- Projet d'effacement des réseaux basse tension « Rue de Saint-Brieuc »
- Projet d'aménagement de l'éclairage public « Rue de Saint-Brieuc »
- Projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques « Rue de Saint-Brieuc »

Conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'éleva à 41 111,11 € pour le projet d'effacement des réseaux basse tension, 33 101,86 € pour le projet d'aménagement de l'éclairage public et 15 500 € pour le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques.

TRANCHE 2 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité les projets de la Tranche 2 à Châtelaudren-Plouagat présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (Ne prennent pas part au vote : Patrick Martin, Sophie Le Bonhomme, Jacques Moro) :

- Projet d'effacement des réseaux basse tension « Rue de Saint-Brieuc »
- Projet d'aménagement de l'éclairage public « Rue de Saint-Brieuc »
- Projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques « Rue de Saint-Brieuc »

Conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 61 851,85€ pour le projet d'effacement des réseaux basse tension, 46 944,44 € pour le projet d'aménagement de l'éclairage public et 43 400 € pour le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques.

11. DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur les biens suivants :

- Bien situé, KERNY, cadastré A N° 1343 pour une superficie totale de 13a 75ca.
- Bien situé 3 rue du Claudren, cadastré B N° 983 - 1276 pour une superficie totale de 13a 82ca.
- Bien situé KERMORVAN, cadastré B N° 2117 - 2119 - 2122 pour une superficie totale de 15a 30ca.
- Bien situé 8 rue de Saint-Brieuc, cadastré C N° 2083 - 72 - 73 pour une superficie totale de 30a 50ca.



ÉLECTIONS

RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 Juin 2021. À Châtelaudren Plouagat, il y aura en tout 3 bureaux de votes, dédoublés pour chaque élection : 1 à Châtelaudren et 2 à Plouagat.

À CHÂTELAUDREN

Le bureau de Châtelaudren sera déplacé au **31 Rue de la gare**, dans les bâtiments de Leff Armor Communauté. (Grande salle de réunion).

À PLOUAGAT,

Les 2 bureaux seront installés, comme à chaque élection, dans la salle communale **rue de Saint-Brieuc**.

PROCURATIONS

Chaque électeur peut détenir deux procurations. Depuis le 6 avril 2021, la télé-procédure Maprocuration est ouverte pour établir une procuration électorale. Complémentaire de la procédure « papier » existante, elle est largement dématérialisée.

PROTOCOLE SANITAIRE

Le gouvernement a mis en place un protocole à respecter lors de ces deux journées.

- 3 électeurs à la fois maximum dans chaque bureau, avec une distanciation à respecter
- un circuit qui ne permet pas aux électeurs de se croiser
- port du masque et nettoyage des mains obligatoires,
- le dépouillement se déroulera en présence du public mais avec un nombre limité de personnes.
- Les électeurs sont invités à apporter leur stylo ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité avec photo, et leur carte d'électeur.

Avis d'enquête publique

Une enquête publique est ouverte en mairie de Châtelaudren-Plouagat sur le **projet de cession de chemins ruraux situés aux lieudits Kergolio, Le Costang, La Croix An Tout, Ville Chevalier – Quignard.**

La durée de l'enquête est fixée à 15 jours. Elle débutera le 18 juin à 9h pour se terminer le 3 juillet à 12h. Le public pourra prendre connaissance du dossier de l'affaire et formuler ses observations sur le registre d'enquête réservé à cet usage aux jours et heures normales d'ouverture de la mairie à savoir : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et le samedi de 9h à 12h.

Le Commissaire enquêteur tiendra sa permanence le 18 juin 2021 de 9h à 12h00 et le 3 juillet de 9h à 12h en mairie de Plouagat.

Le conciliateur de justice

Si vous avez un litige, un problème de voisinage ou un besoin d'information, vous pouvez prendre rendez-vous avec le conciliateur de justice de la circonscription judiciaire dont vous dépendez.

Circonscription judiciaire de Guingamp (pour Plouagat) :

Permanence chaque 1^{er} mercredi du mois de 9 h à 12 h, salle de la mairie à Plouagat, de 9 h à 12 h, assurée par M. VANNIER, conciliateur de justice.

Pour prendre rendez-vous : 02 96 74 10 84

Circonscription judiciaire de St-Brieuc (pour Châtelaudren) :

Permanences en mairie de Châtelaudren chaque 3^e lundi du mois, de 14 h à 17 h, assurée par M. LE TACON, conciliateur de justice. Pour prendre rendez-vous : 02 96 74 10 34.

État civil

NAISSANCES

Skander BEN JEMIA

2 rue des Charmes

Kélia BELLONCLE

13, Kerlan Christ

Inès CARRE

5 La Villeneuve Perret

Layann ELUKWA

36, Guervaux

Nino BLANDEAU

16, rue du Général Leclerc

Lya JEDDI

3, rue du Lingoyet

DÉCÈS

M. Jean MOTTAIS,

95 ans, rue de Kerbouillen

M. Louis LORENT,

87 ans, Kérabel

Mme Anne LE CAM née MAHE,

77 ans, rue des Charmes

MARIAGE

Kévin et Julie OLLIVIER

Rue du Claudren



Ouvert à Plélo et Plouha, ce nouveau service de proximité permet de regrouper en un seul lieu plusieurs partenaires (Caf, Pôle emploi, MSA, impôts...)

Pour leurs démarches administratives du quotidien, les habitants de Châtelaudren-Plouagat peuvent désormais se rendre à l'espace France Services de Plélo, dans les locaux de la mairie aux horaires suivants : lundi de 10h à 16h, mardi de 9h à 12h, mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, jeudi de 9h à 12h et ven-

dredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Une seconde maison est en service à Plouha et un bus itinérant France Service suivra, ce qui permettra de mieux mailler le territoire de l'intercommunalité.

PLUS D'INFOS

Tél. : 02 96 79 53 53

VOS SERVICES

Services administratifs

Mairie déléguée de Plouagat

Accueil le mardi et le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

Tél. : **02 96 74 10 84**

Mairie déléguée de Châtelaudren

Accueil le lundi et le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 12h30.

Tél. : **02 96 74 10 38**

La Poste

À Châtelaudren :

Place Saint-Vincent

Ouvert lundi et samedi de 9h à 12h, et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

À Plouagat : Place de la Mairie,

Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 15h50 et le samedi de 9h40 à 12h.

Médiathèque

Accueil : 38 La Grand Rue

Téléphone : **02 96 79 56 00**

En période scolaire : le lundi et le vendredi de 16h30 à 19h, le mercredi de 14h à 19h et le samedi de 9h30 à 12h.

Hors période scolaire : le mercredi de 14h à 19h, le vendredi de 15h à 19h et le samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h. Fermé en août.

Espace multimédia : en accès libre pour les inscrits à la médiathèque.

Secours populaire

Accueil : rue du Val

Tel. : **02 96 79 77 61**

Ouvert le lundi, le mardi et le mercredi de 9h à 12h et de 14 à 17h.

Secours catholique

Tel. : **06 31 25 62 12**

Permanence tous les lundis de 10h à 12h. En cas d'urgence, laissez un message et vos coordonnées pour être rappelé.

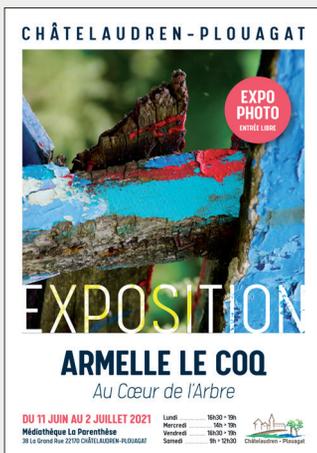


Couleurs de Bretagne

En famille, seul(e), ou entre amis, venez peindre & dessiner la Bretagne en plein air, à Châtaudren le vendredi 23 juillet 2021.

Inscriptions en mairie dès 8h, remise des oeuvres entre 15h et 16h, délibérations du jury, remise des prix et exposition entre 16h et 17h30.

Plus d'informations sur www.couleursdebretagne.org



EXPOSITION

Armelle Le Coq « Au Cœur de l'Arbre »

À LA MÉDIATHÈQUE
LA PARENTHÈSE

Venez découvrir l'univers photographique d'Armelle Lecoq, couleurs et matières au cœur de l'arbre.

Vernissage le **vendredi 11 juin** à 18h, décrochage en musique le **vendredi 2 juillet** à 18h.
Exposition du 11 juin au 2 juillet
Entrée libre.

Retrouvez l'actualité culturelle sur le site internet de la commune:
www.chatelaudren-plouagat.fr

PATRIMOINE EN BULLES

2 jeunes artistes en résidence

Pendant leur semaine de résidence fin avril, **Gessica Maio et Quentin Masse** ont mis en scène le patrimoine de notre Petite Cité de Caractère.

Dans le cadre de Patrimoine en Bulles, les deux artistes ont alimenté une collection d'une cinquantaine d'oeuvres réalisées par les 8 artistes en résidence sur les 27 Petites Cités de Caractère. Elles constitueront l'exposition itinérante qui circulera pendant deux ans dans les Cités.

La municipalité remercie *La Récréation* et le *Petit Écho de la Mode* de les avoir si chaleureusement accueilli durant leur séjour !



Gessica Maio

Issue de formation en design événementiel et en didactique visuelle, est passionnée de BD et pense d'abord récolter des échantillons dessinés, qui serviront ensuite à la composition d'affiches narratives et de cartographies colorées, réalisées en papiers découpés.

instagram : [@camo.illustration](https://www.instagram.com/camo.illustration)



Quentin Masse

Jeune illustrateur et auteur de BD bruxellois, a été sélectionné plusieurs fois au concours Jeunes Talents du festival d'Angoulême. Son projet est de mêler gravure sur bois et carnet de croquis pour chaque commune visitée, valorisant l'identité propre à chacune d'elles.

instagram : [@masse_quentin](https://www.instagram.com/masse_quentin)



LECTURE

Une page se tourne pour Laurence

Notre bibliothécaire a pris sa retraite ! Pour elle, c'est une page qui se tourne, et de nouveaux chapitres à écrire. Elle sera remplacée pour la rentrée de septembre

C'est sur des poèmes écrits par les élèves que Laurence va nous quitter après nous avoir accompagné dans nos lectures de la petite bibliothèque associative à la médiathèque La Parenthèse.

Ces quelques lignes sont un hommage sincère à son investissement et à son professionnalisme, à cette passion de la littérature et des arts en général, qui

l'avait poussé à reprendre ses études il y a 30 ans !

Sa connaissance des livres et des lecteurs lui a permis de partager, à travers ce métier-passion, de bons moments d'échanges et de convivialité.

La porte sera toujours grande ouverte à celle qui a su faire de cet endroit un lieu vivant et généreux !



CONCOURS PHOTO #OBJECTIFPATRIMOINES2021

La troisième édition le concours « Objectif Patrimoines » se déroule du 14 mai au 31 août 2021, avec le thème « Photographiez les patrimoines »

Châtaudren-Plouagat et 91 cités labellisées de Bretagne accueilleront cette nouvelle édition. 30 photos gagnantes seront sélectionnées par le jury, selon les critères suivants : la qualité, la force et l'originalité des photos. Elles seront ensuite valorisées par une exposition virtuelle sur le site www.patrimoines-de-bretagne.fr.

Ce concours est ouvert uniquement aux photographes amateurs et comporte 2 catégories :

- Catégorie enfant (- de 15ans)
- Catégorie adulte (+ de 15 ans)

Pour participer :

- Photographiez les patrimoines de la commune (3 photos maximum par participant).
- Remplissez le formulaire et envoyez vos photos sur www.patrimoines-de-bretagne.fr > concours-photo ou par mail à objectif.patrimoines@gmail.com

L'annonce des résultats se fera via nos médias (réseaux sociaux, site internet, ...) lors des Journées Européennes du Patrimoine les 18 et 19 septembre 2021.

Coup de cœur de Laurence

DES ROMANS



Les enfants sont rois
Delphine de Vigan
/ Gallimard

« Un roman qui part de l'avènement de la télé-réalité en France à la surexposition des enfants sur les réseaux sociaux par leurs parents. »



Trois
Valérie Perrin / Albin Michel

Une ode à l'amitié et à l'enfance.



Kerozen
Adeline Dieudonné
/ Iconoclaste

« Autopsie d'une dizaine de solitudes qui fuient leur existence et qui se retrouvent par une nuit d'été dans une station-service. »



1191
Franck Thilliez
/ Fleuve noir

Combats et métamorphoses d'une femme
Edouard Louis / Seuil

Le serpent majuscule
Pierre Lemaitre / Albin Michel

Les Possibles
Virginie Grimaldi / Fayard

UN ROMAN HISTORIQUE

Le piège de verre
Eric Fouassier / JC Lattès

UNE BD DOCUMENTAIRE



L'Odysée d'Hakim
Fabien Toulmé
/ 3 tomes

« Sans nous donner de leçons, l'auteur adopte une écriture intéressante et instructive, ménageant des respirations dans le scénario, rendant ces 3 tomes abordables à la fois pour les ados et les adultes. »

Un abonné de la bibliothèque



UN CD
Les Etoiles Vagabondes
de Nekfeu



UN DVD
Les Hirondelles de Kaboul
de Sabou Breitman

27 & 28 AOÛT 2021 / CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT

ATTRAP'SONS ^{#1}

Festival



CALI / GAUVAIN SERS

CHILLA / SIDI WACHO / JULIEN GRANEL

MB14 / ALICIA / VINCE LAHAY

www.attrapsons.fr /    attrapsons